



MINISTÈRE DES ARMÉES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le lundi 5 novembre 2018

Le ministère des Armées organise la mise en lumière de 12 nécropoles militaires à l'occasion du Centenaire de l'armistice

La direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées organise, du 5 au 11 novembre 2018, la mise en lumière de 12 nécropoles nationales, symbolisant chacune un aspect du conflit, dans le cadre des cérémonies de commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

Des centaines de diodes lumineuses illumineront, dès la tombée de la nuit, ces nécropoles nationales situées, pour la plupart, sur l'ancienne ligne de front, afin de rendre hommage au sacrifice des 1,4 million de soldats morts pour la France au cours de la Première Guerre mondiale, soulignant ainsi l'attachement de la société française au souvenir de ses combattants.

Parsemant le territoire, les nécropoles concernées sont situées dans les localités suivantes :

- Assevant (59) – bataille des Frontières (1914)
- Bray-sur-Somme (80) – bataille de France (1918)
- Vailly-sur-Aisne (02) – bataille du Chemin des Dames (1917)
- Villers-Marmery (51) – bataille de la Marne (1915-1918)
- Faubourg-Pavé (55) – bataille de Verdun (1916)
- Épinal (88) – ville située sur l'ancienne ligne de front
- Cronenburg (67) – ville de l'arrière-front
- Hartmannswillerkopf (68) – bataille de Montagne (1915)
- Belfort (90) – ville de l'arrière-front
- Sainte-Anne d'Auray (56) – ville de l'arrière-front
- La Teste (33) – hommage aux troupes coloniales
- La Doua, Villeurbanne (69) – ville de l'arrière-front

Deuxième opérateur culturel de l'État, le ministère des Armées est un acteur éminent de la politique mémorielle. Il dispose d'un patrimoine historique et mémoriel riche et varié : neuf hauts lieux de la mémoire nationale, 16 musées nationaux et musées d'armes, 274 nécropoles, près de 2 200 carrés militaires en France et un millier de lieux d'inhumation dans 80 pays, qu'il gère, entretient et valorise via ses opérateurs, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) pour la France, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ainsi que les attachés de défense près les ambassades pour les sites à l'étranger.